



**ADIL – INFO N° 2007/46**

**LOCATION / LOI DU 06.07.1989  
INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)  
2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2007**

**QUELLE EST L'ÉVOLUTION DES LOYERS DES LOGEMENTS DU SECTEUR LIBRE INDEXÉS SUR L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS DU DEUXIEME TRIMESTRE 2007 ?**

L'indice de référence des loyers du deuxième trimestre 2007 est paru le 12 octobre 2007 dans Informations Rapides de l'INSEE. Son montant est de 108,36.

L'augmentation par rapport à l'indice du deuxième trimestre 2006 est, à titre indicatif, de 2,76 %.

En conséquence, les loyers indexés sur cet indice ne pourront être majorés que de 2,76% soit à la date prévue par le contrat, soit, à défaut, à la date anniversaire.

Il est important de rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'indice de référence des loyers sert de base à la révision des loyers des logements soumis à la loi du 6 juillet 1989. Il remplace la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction applicable jusqu'alors.

*Information donnée sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux*

